



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme •  
culture & sport • solidarité • europe

Pôle culture - environnement - Jeunesse et  
sports  
*Direction de l'Environnement*  
*Service Air Déchets Energie*

## **PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR (PRQA)**

**Synthèse des avis adressés au Conseil régional de Bretagne  
au titre de la procédure de consultation officielle sur le projet de Plan**

**Avril 2009**

## I - Bilan de la phase de consultation

La consultation relative au projet de Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) a été organisée en respect de l'article R 222 du Code de l'environnement. Elle a été effectuée auprès d'environ 280 structures (communes, autorités organisatrices de transport, CODERST, structures porteuses de SCOT, membres de la Commission consultative du PRQA...) ainsi que du grand public, sur une période de 3 mois, du 21 septembre au 21 décembre 2008.

Environ 40 délibérations ont été adressées en retour au Conseil régional de la part des institutions consultées. Des contributions supplémentaires en provenance de personnalités qualifiées ont également été enregistrées. Le grand public a parallèlement été consulté par le biais de registres mis à disposition au siège des Conseils généraux, dans les points Région et sur le site Internet dédié.

Les délibérations et contributions communiquées sont constituées d'un avis et de commentaires sur le projet de Plan, et le cas échéant, d'indications sur l'articulation de ce Plan avec les actions engagées par les structures contributrices.

## II - Avis recueillis

Les avis recueillis sont résumés dans le tableau figurant ci-dessous.

ORGANISMES	AVIS, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULEES
<b>Services de l'Etat et Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)</b>	
<b>Préfecture du Morbihan</b>	La Préfecture rappelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'avis favorable du CODERST</li> <li>- qu'une évaluation globale des risques sanitaires, tenant compte des émissions d'origine industrielle et des transports, est en cours sur l'agglomération lorientaise.</li> <li>- le besoin d'installation d'une station de surveillance supplémentaire à Vannes pour garantir et fiabiliser la pertinence des mesures effectuées pour la ville et sa région.</li> </ul>

<b>CODERST des Côtes d'Armor</b>	Avis favorable
<b>CODERST du Finistère</b>	Avis favorable
<b>CODERST d'Ille-et-Vilaine</b>	Avis favorable
<b>CODERST du Morbihan</b>	Avis favorable
<b>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bretagne (DRIRE)</b>	<p>La DRIRE indique que le document n'appelle pas d'observations de sa part. Elle précise que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions concernant les installations classées et relatives à la mise en conformité avec les directives européennes (solvants, émissions des chaufferies et des incinérateurs) sont achevées et l'action sera poursuivie pour les nouvelles activités mises en service et soumises à déclaration (pressings, stations service, réparation automobile,...).</li> <li>- Les arrêtés préfectoraux relatifs au déclenchement des procédures d'information / alerte ont été mis à jour pour intégrer les PM10 (et les seuils d'information et de recommandations et les seuils d'alerte).</li> </ul>
<b>Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAF)</b>	<p>La DRAF souligne la qualité du document et précise que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan Ecophyto 2018 se précise et prévoit une série de mesures de réduction importante de l'utilisation des pesticides.</li> <li>- Les « MAE systèmes et territorialisées » favorisent la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et des quantités de matière actives utilisées.</li> </ul>
<b>Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bretagne (DRASS)</b>	Avis favorable
<b>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ille-et-Vilaine (DDASS 35)</b>	<p>Avis favorable</p> <p>La DDASS insiste sur la nécessité d'un suivi adapté et d'une évaluation intermédiaires et à l'horizon du plan.</p>
<b>Collectivités territoriales régionales et départementales</b>	
<b>Région des Pays de la Loire</b>	Avis favorable
<b>Conseil général du Finistère</b>	<p>Avis favorable</p> <p>Le Conseil général souligne l'intérêt et la qualité du projet de plan et rappelle que le projet s'articule bien avec les actions qu'il conduit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des structures de bassins pour réduire l'usage des produits phytosanitaires (contribution à l'orientation n°1 du projet)</li> <li>- Le développement du transport public ou du covoiturage (contribution à l'orientation n°2)</li> <li>- L'implication très forte dans la maîtrise de la demande en énergie et le soutien aux énergies renouvelables (contribution aux orientations n°3 et 4)</li> <li>- Le soutien actif à la production d'information environnementale et à sa valorisation pour sensibiliser et faire participer les citoyens ((contribution aux</li> </ul>

	orientations n° 5 et 6) Le Conseil général souhaite également être associé au Comité de suivi du Plan.
<b>Conseil général du Morbihan</b>	Avis favorable Le Conseil général souhaite qu'une attention particulière soit portée aux conditions de mise en œuvre des orientations n° 3 (réduire les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire » et n° 4 (poursuivre la limitation des émissions des activités économiques)
<b>Réseaux consulaires</b>	
<b>Chambre régionale de Commerce et de l'Industrie de Bretagne (CRCI/réseau des CCI)</b>	Les CCI de Bretagne s'associent aux orientations inscrites dans le PRQA, en précisant plus particulièrement les points suivants : - Une attention particulière est portée par les CCI à la mise en place d'actions pour faciliter les déplacements domicile/travail des salariés des entreprises (accessibilité des zones d'activité, développement des transports en commun, incitation au co-voiturage, mise en place des Plans de Déplacements Entreprise,...). - L'ambition affichée pour développer le fret maritime et ferroviaire est partagée. - L'impact sur les activités économiques, des mesures pour dissuader l'utilisation de la voiture en ville (recommandation 2, priorité 1), doit être mesuré et pris en compte. A ce titre, la problématique des livraisons urbaines pourrait constituer une orientation complémentaire avec la perspective d'expérimenter de nouveaux modes de livraisons et d'approvisionnement.
<b>Chambre Régionale de l'Agriculture de Bretagne (CRAB/réseau des Chambres départementales)</b>	La CRAB émet un avis favorable tout en apportant les remarques suivantes : - Le développement de financements (régionaux et d'autres financeurs) pour favoriser la mise en œuvre des actions préconisées par le Plan est nécessaire. - Des références supplémentaires devraient être faites dans le texte sur les efforts réalisés par la profession agricole. Les efforts d'adaptation de l'agriculture bretonne aux contraintes environnementales ont concouru à limiter les émissions polluantes (NH3 , N2O). - La quantification de ces efforts reste difficile à mettre en évidence du fait des méthodologies proposées. De même, des précisions et explicitations méritent d'être apportées sur la méthodologie d'élaboration du cadastre des émissions. - La priorité des émissions liées aux phytosanitaires, placée avant celles liées au trafic routier, paraît disproportionnée. Des efforts ont déjà été réalisés au niveau des pratiques environnementales, les objectifs du Grenelle de l'environnement et les orientations du Plan Ecophyto vont avoir des impacts favorables sur cette thématique. La CRAB souhaite également : - Etre mentionnée comme structures compétentes aux cotés des instituts techniques et centres de recherche pour certaines orientations et recommandations - Etre associée au Comité de suivi du Plan.
<b>Communes et structures intercommunales des Côtes d'Armor</b>	
<b>Communauté d'Agglomération Saint-Brieuc (CABRI)</b>	Avis favorable La CABRI : - Souscrit aux orientations définies dans le projet de PRQA. - Décide de s'engager dans la démarche de réduction des polluants. - Décide de contribuer à l'amélioration de la connaissance des acteurs locaux et du grand public sur la qualité de l'air.
<b>Hillion</b>	Avis favorable

	La commune demande que les actions de réduction portent non seulement sur l'ammoniac, le protoxyde d'azote et le méthane mais aussi sur les pesticides.
<b>Lannion-Trégor Agglomération</b>	Avis favorable L'agglomération demande au Conseil régional de mettre en place des moyens conséquents pour permettre la mise en œuvre effective de ce plan et aider les collectivités locales à aller dans ce sens.
<b>Trégastel</b>	Avis favorable
<b>Trégueux</b>	Avis favorable La commune prend l'engagement: - de viser à réduire ses émissions polluantes (produits phytosanitaires, gaz à effet de serre,...) ; - de poursuivre et développer la sensibilisation des agents municipaux, des élus et de la population sur la nécessité de préserver la qualité de l'air et sa reconquête.
<b>Communes et structures intercommunales du Finistère</b>	
<b>Bohars</b>	Avis favorable La commune insiste la nécessité d'avoir : - des documents de planification (PDU et PPA) compatibles avec les dispositions du PRQA ; - des politiques publiques cohérentes avec les orientations du plan.
<b>Brest Métropole Océane (BMO)</b>	Avis favorable BMO indique que les actions qu'elle mène dans ses différents domaines de compétence s'inscrivent en parfaite cohérence avec les priorités régionales : projet de tramway, réduction de l'utilisation des pesticides et charte « Jardiner au naturel », réflexion sur le Plan Energie et Climat Territorial.
<b>Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ)</b>	Avis favorable La COCOPAQ mentionne en observation que le télétravail et la recherche en matière de méthanisation devraient être encouragés.
<b>Gouesnou</b>	Avis favorable
<b>Guipavas</b>	Avis favorable
<b>Landerneau</b>	Avis favorable La Ville indique que les recommandations du PRQA devront être transposées et déclinées au niveau des Pays de Brest (SCoT, PADD) et au niveau des orientations d'aménagements et schémas de secteurs, en relation avec les autres schémas d'aménagement (SAGE de l'Elorn notamment).
<b>Morlaix Communauté</b>	Avis favorable La communauté indique que les données qualitatives pourraient être complétées

	<p>par la mise en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mesures d'absorption du CO2 par la biomasse et les « puits de carbone »</li> <li>- d'analyses qualitatives de type bio indicateurs lichéniques.</li> </ul>
<b>Quimper Communauté</b>	Avis favorable
<b>Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)</b>	<p>Avis favorable</p> <p>Le SIOCA s'engage à en tenir compte du PRQA lors de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale.</p>
<b>Communes et structures intercommunales d'Ille-et-Vilaine</b>	
<b>Bruz</b>	<p>Avis favorable</p> <p>La Ville a par ailleurs fait état des différentes mesures mises en œuvre ou à développer sur son territoire pour contribuer aux différentes orientations du PRQA.</p>
<b>Cesson-Sévigné</b>	Avis favorable
<b>Erbrée</b>	Avis favorable
<b>La Chapelle Thouarault</b>	<p>Avis favorable</p> <p>La commune demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant l'objectif n°1, le déploiement de plus de points de mesures pour les phytosanitaires (deux points en Bretagne ne suffisent pas).</li> <li>- Concernant l'objectif n°5, l'amélioration de la connaissance des émissions liées au transport maritime et la réalisation de comparaisons des mesures faites au niveau des différentes usines d'incinération des déchets ménagers).</li> <li>- Concernant l'objectif n°6, de renforcer la communication sur les particules fines.</li> <li>- Pourquoi les données utilisées datent de 2003 alors que le plan sera adopté en 2009.</li> </ul>
<b>Rennes Métropole</b>	<p>Avis favorable</p> <p>Rennes Métropole rappelle que sa politique d'aménagement de l'espace, habitat, déplacement, agriculture ou environnement (suivi de la qualité de l'air, Plan Climat Energie Territorial, programme « eau et pesticides,...) fait écho aux orientations et recommandations du PRQ mais insiste sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moduler les objectifs de réduction d'émissions en fonction de l'évolution démographique des territoires.</li> <li>- Approfondir les mesures de fond pour la réduction des polluants (NOX) en zone urbaine, particulièrement au niveau du trafic routier, avec notamment la limitation des vitesses, dont la compétence relève non pas des collectivités mais de l'Etat.</li> <li>- Quantifier les objectifs de réduction des produits phytosanitaires.</li> <li>- Confronter et harmoniser les méthodes de diagnostic des émissions de polluants (CO2 notamment) et des résultats.</li> </ul>
<b>Saint-Erblon</b>	Avis favorable

<b>Saint-Gilles</b>	Avis favorable
<b>Syndicat Mixte du ScoT du Pays de Rennes</b>	<p>Avis favorable.</p> <p>Le Syndicat souhaite que puissent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modulés les objectifs de réduction d'émissions en fonction de l'évolution démographique des territoires (perspectives d'évolution, parc de logement,...).</li> <li>- approfondies les mesures de fond pour la réduction des polluants (NOX) en zone urbaine, particulièrement au niveau du trafic routier, avec notamment la limitation des vitesses, dont la compétence relève non pas des collectivités mais de l'Etat.</li> <li>- quantifiés les objectifs de réduction des produits phytosanitaires.</li> </ul> <p>Le Syndicat rappelle aussi que le Pays de Rennes a approuvé un SCoT volontariste en matière de d'aménagement et de déplacements durables, mais il n'a toutefois pas de compétences propres d'actions contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air.</p>
<b>Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Brocéliande</b>	<p>Avis favorable</p> <p>Le Syndicat rappelle que certaines orientations et prescriptions du ScoT vont dans le sens du PRQA (maîtrise de la consommation de l'espace, amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités économiques, organisation du territoire et des transports)</p>
<b>Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré</b>	<p>Avis favorable</p> <p>Le syndicat demande de prendre en compte la spécificité des territoires. L'utilisation privilégiée des transports collectifs ne doit pas être un facteur limitant à l'urbanisation des communes rurales pour lesquelles la place des véhicules automobiles individuels restera prépondérante encore un certain nombre d'années.</p>
<b>Communes et structures intercommunales du Morbihan</b>	
<b>Cap L'Orient</b>	<p>Avis favorable</p> <p>Cap L'Orient appelle la Région à être très vigilante sur les poussières émises par l'activité du port de commerce de Lorient et à y développer un programme de surveillance spécifique.</p>
<b>Lanester</b>	Avis favorable
<b>Pays de Vannes Agglomération</b>	Avis favorable
<b>Ploemeur</b>	Avis favorable
<b>Pont-Scorff</b>	<p>Avis favorable</p> <p>La commune souhaiterait que l'objectif de réduction des émissions d'ammoniac soit supérieur à 10 %.</p>
<b>Riantec</b>	Avis favorable

<b>Organismes scientifiques et personnalités qualifiées</b>	
<b>Conseil Scientifique de l'Environnement P Arousseau</b>	Demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes, d'arrondir à deux chiffres significatifs, les données mentionnées, notamment au niveau des tableaux des annexes p91 et 92.</li> <li>- D'explicitier et d'argumenter différences observées entre les valeurs d'émissions antérieurement publiées et les données du PRQA.</li> </ul>
<b>Associations</b>	
<b>Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement (AILE)</b>	L'association partage les recommandations faites, tout en soulignant que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour atteindre l'objectif de réduction de 10% des gaz à effet de serres en agriculture, il faut mentionner la consommation énergétique significative des serres chauffées.</li> <li>- Le développement du traitement et de la valorisation des bois adjuvantés ou traités est une recommandation prioritaire (compte tenu du risque d'utilisation de ces bois dans des chaufferies non adaptées pour les recevoir).</li> </ul>
<b>Association de Défense, d'Education et d'information du Consommateur (ADEIC, M DELABROSSE)</b>	Demande à ce que soit conservé l'ordre prioritaire, tel que mentionné dans le projet de PRQA, de la problématique phytosanitaire en n°1 et de la réduction des émissions liées aux modes de transports polluants en n°2. Ceci est aussi cohérent avec le Plan Régional Santé Environnement de Bretagne.
<b>Site Internet</b>	
<b>M. C. Bry</b>	Souhaite mettre en avant les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phytosanitaires : il n'y a pas de données sur l'agriculture biologique et le plafonnement des quantités de pesticides utilisées en agriculture conventionnelle.</li> <li>- Emissions liées à l'usage des véhicules : favoriser des modes de transport moins émetteurs de carbone, à l'image d'autres pays européens.</li> <li>- Connaissances : Faire des campagnes de mesures pour évaluer l'exposition réelle des piétons / cyclistes aux polluants transports et l'impact sur la santé.</li> </ul>
<b>M. B. Mansuy</b>	Souhaite voir anticiper et intégrer des actions en faveur des technologies et de la nouvelle économie basée sur l'hydrogène.
<b>M. C Bozec</b>	Souhaite apporter un ensemble de précisions sur le contexte industriel, chimique, les risques sanitaires et le contexte européen des directives liées à cette problématique, en insistant plus spécialement sur les pollutions liées au benzène et aux métaux lourds (Arsenic, Cadmium, Nickel ...).
<b>Registres mis à disposition du public</b>	
<b>Point Région Saint-Brieuc</b>	Commentaire d'un particulier: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution liée aux transports aériens non évoquée, malgré les rejets polluants dans l'atmosphère</li> </ul>

<b>Point Région Vannes</b>	Commentaire d'un particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le ferroutage.</li> <li>- Densifier les secteurs d'habitat et développer les centres tertiaires et d'emplois proches des gares.</li> <li>- Favoriser de nouvelles dessertes en train de centres périurbains.</li> <li>- Renoncer aux projets routiers de contournement tel que celui de l'agglomération de Vannes.</li> </ul>
<b>Autres Points Région</b>	Pas d'observations du public sur les registres mis à dispositions
<b>Conseil général du Finistère</b>	Pas d'observations du public sur le registre mis à disposition
<b>Conseil général du Morbihan</b>	Pas d'observations du public sur le registre mis à disposition

### III - Poursuite de la procédure

Il est prévu un examen du Plan régional pour la qualité de l'air par l'Assemblée régionale au cours de la session plénière des 25 et 26 juin prochain. Les avis recueillis font donc actuellement l'objet d'une analyse et des modifications et compléments pourront être proposés dans le document définitif, soumis préalablement pour avis au Préfet de région et proposé à l'Assemblée régionale en vue d'une approbation fin juin.

---